

COMMUNE DE ROCLES**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 23 juin 2017**

Date de la convocation : **19 juin 2017**

La convocation a été affichée aux lieux habituels le : **19 juin 2017**

Conseillers en exercice : **11**

Membres présents ou représentés : **11**

L'an deux mil dix-sept le vendredi vingt-trois du mois de **juin**, à **vingt** heures **trente** minutes, les conseillers municipaux de la commune de Rocles proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du **23 mars 2014**, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, **M. Raymond MARTIN**, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Membres du conseil : AUBERT Sabrina, BRUSA Sylvain, FLOURET Jonathan, JAFFUEL Guy, LHERMET Francis, MALLET Pierre, MARTIN Raymond, PALPACUER Daniel, RANC Aline, RIEU Hervé, ROUX Joël.

Absent(s) excusé(s) : **néant**

Absent(s) non excusé(s) : **néant**

Absent(s) représenté(s) : **Mme Aline RANC**

Pouvoir(s) : **Mme Aline RANC à M. Daniel PALPACUER**

M. Joël ROUX a été désigné secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Admissions en non-valeur (factures eau/cantine/garderie)
- Convention fourniture de repas + avenant (Département/Collège Marthe Dupeyron/Commune)
- Assainissement Rocles et les Thorts – Mission de maîtrise d'œuvre et demande de subventions
- Clocher de l'église (travaux et demande de subventions)
- Acquisition camion-benne
- Location terres agricoles section des Thorts (résiliation du bail emphytéotique MEYRAND)
- Rythmes scolaires rentrée 2017

Questions diverses :

- Aménagement de l'annexe de la salle d'animation
- Emploi école (CAE)

M. le maire déclare la séance ouverte à **20H35**.

Le compte-rendu de la séance du **28 avril 2017** est approuvé.

- **Admissions en non-valeur (factures eau/cantine/garderie)**

Des factures de garderie et cantine ainsi que des factures d'eau n'ont pas été réglées ; après les poursuites effectuées par la Trésorerie, ces sommes doivent être admises en non-valeur : cela représente 191,30€ pour le budget de la commune et 474,61€ pour le budget de l'eau. Une DM de 125€ est nécessaire sur le budget de l'eau (-125€ au compte 61523D « entretien et réparations réseaux »).

- **Convention fourniture de repas + avenant (Département/Collège M. Dupeyron/Commune)**

Le conseil municipal autorise le maire à signer la convention et l'avenant pour la fourniture des repas au prix de 4,50€. La commune prenant en charge 1€ par repas, le prix du repas pour les familles est de 3,50€.

- **Assainissement Rocles et Les Thorts (mission de maîtrise d'œuvre et demande de subventions)**

Mise en œuvre de la procédure de consultation des bureaux d'études en vue de la recherche d'un maître d'œuvre pour l'étude et la réalisation de l'assainissement des villages de Rocles et des Thorts et sollicitation des subventions.

- **Clocher de l'église (travaux et demande de subventions)**

Les devis demandés pour les travaux permettent de définir les travaux sur le clocher ;

Mise en place de joug équilibré en bois sur les 3 cloches (13242€ HT)

Démolition de la cage d'escalier d'accès au clocher et mise en place d'une fenêtre de toit (2500€ HT)

Mise en place de barreaux et d'une ligne de vie en remplacement de l'escalier (2277€ HT)

Jointement de l'ensemble des pierres du clocher (13480€ HT)

Mise en place d'un paratonnerre (6367€ HT)

Soit un montant de travaux approximatif HT de 37866€

Des demandes de subvention vont être demandées au Département, à la Région et à l'Etat.

- **Acquisition camion-benne**

De nombreux devis ont été demandés pour un camion (tribenne). Le conseil se prononce pour un camion Renault Maxity 150E6 d'une valeur de 31400€ HT.

Une subvention est demandée à M. le député de la Lozère. L'ancien camion de 2001 serait cédé pour 3000€ à la commune de St-Flour de Mercoire (valeur estimée par 2 garages).

- **Location terres agricoles section des Thorts (résiliation bail emphytéotique Meyrand)**

M. Meyrand cesse d'exploiter au 31 décembre 2017. Cela concerne environ 4 ha + 3,5 ha à Très Fouons. Ces parcelles seront proposées à la location sous forme de CPP, en maintenant le principe de la délibération du 15 avril 2016 pour les exploitants éligibles. Les demandes devront être déposées avant le 31 juillet 2017. Une publication sera faite au village des Thorts dans les prochains jours, détaillant les parcelles en cause et les modalités de location.

- **Rythmes scolaires rentrée 2017**

Le projet de décret permet de reconsidérer l'organisation de la semaine scolaire. La reconduction de l'emploi aidé nécessaire au fonctionnement de la semaine de 4 jours et demi est à cet instant compromise pour 2017-2018. Une première consultation des parents d'élèves a donné une majorité de 67% pour le retour à la semaine de 4 jours. Le conseil municipal, tout en soulignant la qualité des activités proposées dans les TAP, se prononce pour le retour à la semaine de 4 jours, sous réserve : de la publication du décret correspondant, de la suppression des emplois aidés, et de l'avis du conseil d'école.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le maire déclare la session close à **22H30**.

Compte rendu affiché le **1er juillet 2017** aux lieux accoutumés.

Le maire, M. Raymond MARTIN